

43 SOLUTIONS
Société par actions simplifiée
Capital social : 1 000 Euros
Siège social : 3 rue du Pont 43750 VALS-PRÈS-LE-PUY
930 466 735 RCS LE PUY EN VELAY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 janvier,

Au siège social à VALS-PRÈS-LE-PUY (43750),

Monsieur Brahim EL AZZOUZI,

Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 0,10 € composant le capital social de la société 43 SOLUTIONS,

Associé unique et Président de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- L'extension de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités,

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'étendre l'objet social aux opérations de :

- Travaux de remise en état et de rénovation, de dépannage et d'amélioration de locaux à usage professionnel ou d'habitation ;
- l'activité d'apporteur d'affaires ;
- Location et mise à disposition de matériel logistique, notamment de véhicules utilitaires, camions, engins, outils et équipements nécessaires aux activités de transport, de manutention ou de chantier ;
- Gestion externalisée de transport, incluant l'organisation, la planification, la coordination et le suivi des déplacements ou livraisons pour des clients, ainsi que la mise à disposition de moyens logistiques et de véhicules nécessaires à ces activités ;

- Prestations de services de soutien logistique, technique et administratif auprès des entreprises et des particuliers ;
- Formation et accompagnement pédagogique,

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Toutes activités de soutien généralement fournies aux entreprises telle que la production de comptes rendus textuels. Toutes prestations de conseils aux entreprises et services publics en matière de stratégie, gestion, management et logistique. Réalisation de prestations de conseils ou d'assistance aux entreprises et autres organisations en matière notamment de stratégie et gestion ;*
- Travaux de remise en état et de rénovation, de dépannage et d'amélioration de locaux à usage professionnel ou d'habitation ;*
- l'activité d'apporteur d'affaires ;*
- Location et mise à disposition de matériel logistique, notamment de véhicules utilitaires, camions, engins, outils et équipements nécessaires aux activités de transport, de manutention ou de chantier ;*
- Gestion externalisée de transport, incluant l'organisation, la planification, la coordination et le suivi des déplacements ou livraisons pour des clients, ainsi que la mise à disposition de moyens logistiques et de véhicules nécessaires à ces activités ;*
- Prestations de services de soutien logistique, technique et administratif auprès des entreprises et des particuliers ;*
- Formation et accompagnement pédagogique,*

L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet. »

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à VALS-PRÈS-LE-PUY, le 16 JANVIER 2026

M. Brahim EL AZZOUZI

Associé unique et Président

A handwritten signature in blue ink, reading 'EL AZZOUZI B', is written diagonally across the lower half of the signature box.